

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du mercredi 29 avril 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de la convocation à la réunion : jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins douze jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Monsieur Christophe TURPIN est élu comme secrétaire de séance.

2026-52 Affectation de Résultat 2025 Budget annexe cimetièrè

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après avoir entendu Madame la Maire, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2025 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2024		77 399.23		9 751.76
Opérations de l'exercice 2025	48 414.87	44 842.69	17 698.32	2 929.16
Totaux	48 414.87	122 241.92	17 698.32	12 680.92
Résultat de clôture 2025		73 827.05	5 017.40	
	Besoin de financement		5 017.40	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser Dépenses 2025			
	Restes à réaliser Recettes 2025			
	<b>Besoin total de financement</b>		<b>5 017.40</b>	
	Excédent total de financement			
<b>Affectation de l'excédent de fonctionnement</b>			<b>5 017.40</b>	<b>au compte 1068</b>
			<b>68 809.65</b>	<b>au compte 002</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'affectation de résultat de l'exercice 2025 du budget Cimetière.

Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 21
- Votes défavorables : 0
- Abstentions : 8

Adopte  
Le secrétaire de séance,  
Christophe TURPIN

Pour extrait conforme au Registre  
La Maire,  
Daisy DUVEAU

